

RAPPORT 2022 D'ACTIVITÉ 2023



LE MOT DU PRÉSIDENT

“Je suis très heureux de vous présenter le rapport d'activité de l'année 2022 et 2023.

Dans un monde qui court sans cesse, il est toujours vertueux de s'arrêter pour prendre le temps de regarder le chemin parcouru.

Nous avons choisi un format sur deux ans pour cette période car elle est singulière à de nombreux égards en ce qui concerne le grand cycle de l'eau sur notre territoire, et s'est traduite par la réalisation de deux projets d'ampleur, structurants, portés par la maîtrise d'ouvrage de l'Epage. Ces travaux étaient attendus par nos collectivités contributrices depuis plusieurs années.

Ces deux années charnières marquent donc un tournant pour notre structure qui achève sa mue de syndicat d'étude vers un syndicat de travaux et gestionnaire d'ouvrages.

Ce rapport revient donc essentiellement sur l'activité en lien avec les piliers de la compétence GEMAPI qui lui a été déléguée par les intercommunalités et les communes en 2018.

Deux ans d'investissements dans des aménagements structurants.

Particulièrement emblématique, car débuté il y a près de 10 ans et marqué par une dureté foncière singulière, le chantier de la phase 1 de la **renaturation de la Bourbre** entre Bourgoin-Jallieu et l'Isle d'Abeau, le long de la voie verte, s'est caractérisé par d'importants travaux de terrassements, le creusement et l'abaissement du nouveau lit, la plantation de 15 000 pieds de ripisylve, la création d'une zone de piège à sédiments naturelle, etc.

Initiés en 2015, les différents chantiers de **création des ouvrages du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)** ont débuté au cours de l'automne 2022. Nécessaires pour la protection des habitants, des infrastructures et des entreprises du bassin versant, les ouvrages du PAPI s'inscrivent dans un système global pensé pour faire face à une crue bi-centennale. Ces travaux ont continué tout au long de l'année 2023 et se sont achevés pour l'essentiel ou en cours de réception.

La période fut également l'occasion du bilan et du renouvellement concernant le **contrat pour la restauration et la préservation des milieux de la vallée de la Bourbre** (2017-2022).

Moins sous les projecteurs, 2022 et 2023 sont aussi des années de validation de plusieurs documents directeurs essentiels pour la vitalité de la politique trame bleue de notre territoire :

- **Renouvellement de la déclaration d'intérêt générale du plan de gestion de la ripisylve** de la Bourbre et de ses affluents auprès des préfectures de l'Isère et du Rhône. Ce document cadre définit les grands axes d'actions de la gestion de la ripisylve à l'échelle du bassin versant

- **Validation de la stratégie du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** par le comité d'agrément. Ce « PLU de l'Eau » du territoire concrétise la direction commune que suivent les acteurs pour répondre aux enjeux de l'eau sur le bassin versant de la Bourbre.

Les équipes de l'Epage, son Comité syndical et le Bureau se joignent à moi pour **vous remercier** de la confiance que vous témoignez au quotidien à la structure. Les défis à relever quant à la politique de l'eau sur le temps long sont nombreux et essentiels. Nous devons sans cesse **renouveler notre ambition territoriale** en nous imposant le temps long comme matrice de réflexion à nos actions, car le cours d'eau ne connaît pas les frontières et sa préservation constitue à n'en pas douter le prérequis non-négociable de nos politiques de développement futures.”

Gaël LEGAY-BELLOD
Président de l'Epage de la Bourbre

SOMMAIRE

LE BASSIN VERSANT DE LA BOURBRE P. 3

Histoire et spécificités du territoire

2022 & 2023 EN CHIFFRES P. 10

Événements clés

L'ÉPAGE DE LA BOURBRE P. 5

Les compétences

Les adhérents

La gouvernance

L'équipe



LE BUDGET 2022 & 2023 P. 11

Fonctionnement

Investissement

PRÉVENIR LES INONDATIONS P. 13

Avancement des principales actions

Les travaux du PAPI

L'inventaire des ouvrages

L'entretien des ouvrages

Crues et inondations

RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

P. 20

Les trames écologiques : verte, bleue et noire

La renaturation de la Bourbre : fin des travaux

Des actions en faveur de la biodiversité

Le bilan du contrat unique (2017-2022)

Le concours photos 2022 et 2023

Végétalisation des berges et embâcles : entretenir les corridors aquatiques

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

P. 34

11 captages prioritaires identifiés

Une animation mutualisée

ANIMER LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

P. 36

La CLE : le parlement de l'eau local

Le renouvellement du SAGE

La concertation préalable au public

Validation des captages stratégiques pour l'eau potable

Etude de volumes prélevables

2022 & 2023 EN IMAGES

P. 44

REMERCIEMENTS

CRÉDITS

1 LE BASSIN VERSANT DE LA BOURBRE

HISTOIRE ET SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE

Un bassin versant est une zone géographique délimitée par des crêtes (ou ligne de partage des eaux) irriguée par un même réseau hydrographique (une rivière avec tous ses affluents et cours d'eau). Sur le bassin versant, chaque goutte d'eau converge vers le même point de sortie : la Bourbre au niveau de sa jonction avec le Rhône.

Le bassin versant est délimité par :

- le plateau de Crémieu au nord
- les bassins de la Fure, de l'étang du Grand Lemps, de Bièvre Valloire, puis par les vallées du Bas Dauphiné au sud
- les plaines de l'Est lyonnais à l'ouest
- l'ensemble des bassins versants constituant les marais de Morestel et des Avenières à l'est.

Il s'étend sur 81 communes et compte une population d'environ 227 000 habitants, principalement centrée autour de la vallée urbaine. Son contexte géographique singulier conduit à une dynamique démographique et socio-économique en pleine expansion.

À l'échelle intercommunale, 7 communautés de communes et 2 communautés d'agglomérations couvrent le bassin.



La rivière de la Bourbre est un affluent du Rhône qui s'écoule sur un bassin versant de 728 km² au nord du département de l'Isère, à la croisée des agglomérations de Lyon, Grenoble et Chambéry. Elle prend sa source sur la commune de Burcin et se jette dans le Rhône à Chavanoz.



La Bourbre reçoit les eaux de différents affluents :

- En rive gauche, les 3 principaux affluents sont l'Hien, l'Agnay et le Bion.
- En rive droite, ce sont les eaux du canal du Catelan, creusé au début du XIXe siècle pour drainer une vaste plaine marécageuse, qui se jettent dans la Bourbre.

Ces principaux cours d'eau forment un réseau hydrographique d'environ 150 km tandis que l'ensemble des cours d'eau présents dans le bassin versant de la Bourbre (ce que l'on appelle le chevelu hydrographique) s'étend sur 350 km.

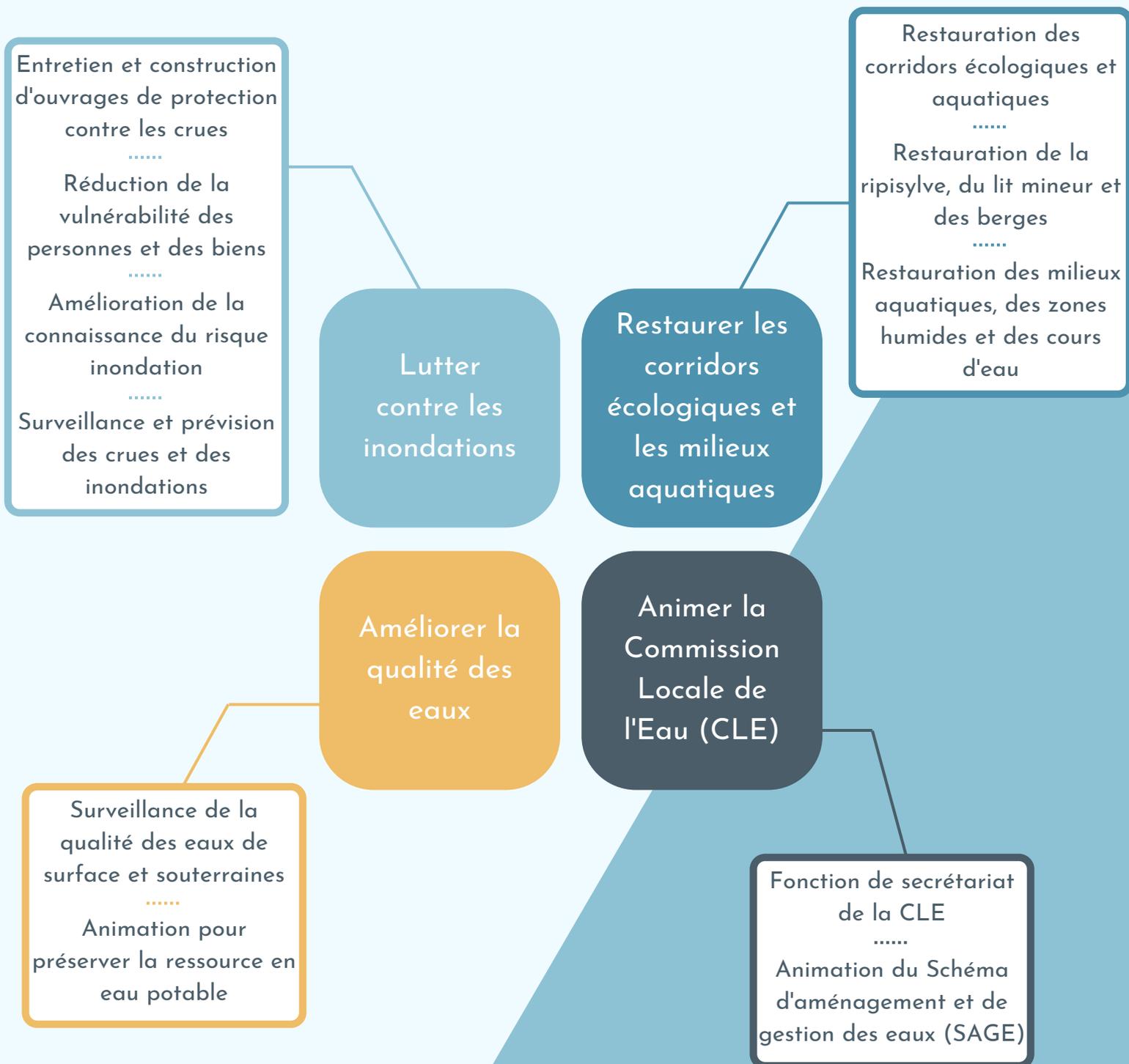
D'un point de vue hydrologique, le bassin versant est l'échelle la plus cohérente. L'eau ne connaît pas les frontières administratives et n'obéit qu'à la loi de la gravité qui fait qu'elle coule toujours de l'amont vers l'aval.

Les actions prises en amont se répercutent nécessairement en aval. C'est pour cette raison que l'action de l'Épage de la Bourbre s'inscrit sur l'ensemble du bassin versant avec une cohérence globale et qu'il est important de garder ce fonctionnement pour assurer une solidarité de bassin forte.

2 L'EPAGE DE LA BOURBRE

2.1 LES COMPÉTENCES

À l'origine chargé de lutter contre les inondations, l'Epage (*Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux*) de la Bourbre a vu ses missions évoluer. Aujourd'hui, elles s'inscrivent autour de 4 axes majeurs.



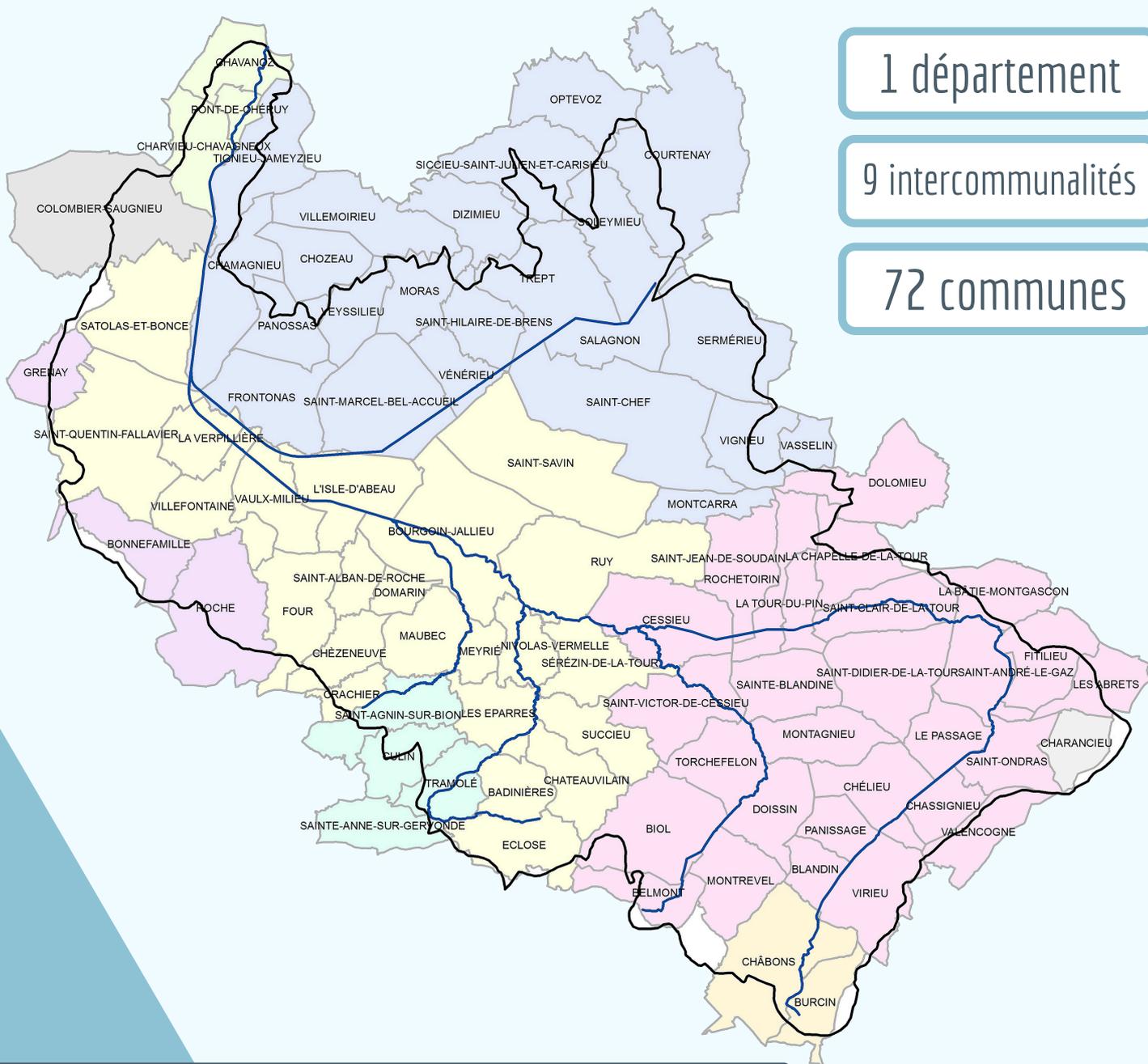
2.2

LES ADHÉRENTS

1 département

9 intercommunalités

72 communes



EPCI

- Communauté d'Agglomération Pays Voironnais
- Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère
- Communauté de Communes Balcons du Dauphiné
- Communauté de Communes Bièvre Est
- Communauté de Communes Bièvre Isère
- Communauté de Communes Collines Nord Dauphiné
- Communauté de Communes Est Lyonnais
- Communauté de Communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné
- Communauté de Communes Vals du Dauphiné

2.3

LA GOUVERNANCE

Conformément à ses statuts, l'Épave de la Bourbre est administré par un Comité syndical composé de 30 membres titulaires et 30 membres suppléants.

À la suite des modifications statutaires de l'Épave de la Bourbre liées à la prise de la compétence GEMAPI (*Gestion des milieux aquatiques et protections contre les inondations*), ces délégués sont répartis en 3 collèges distincts :
(en date du 31 décembre 2023) :

Collège "GEMAPI"

22 délégués désignés par les intercommunalités adhérentes

Pascal COMPIGNE	Bièvre Isère
Christian BETON	CAPI
Guillaume VIAL	CAPI
Fabien DURAND	CAPI
Priscilla BLOND	CAPI
Mathieu GAGET	CAPI
Gaël LEGAY-BELLOD	CAPI
Marie-Christine FRACHON	VDD
André GUICHERD	VDD
Frédéric LELONG	VDD
Guy PRUDHOMME	VDD
Daniel RABATEL	VDD
Nathan GOMES	BDD
Youri GARCIA	BDD
Roland SEIGLE	BDD
Cédric CAMP	LYSED
Frédéric CERVERA	LYSED
Régis MURILLON	LYSED
Marie-Laure REYPE-ALLAROUSSE	CCEL
Philippe CHARLETY	Bièvre Est
André QUEMIN	Collines du Nord Dauphiné
Freddy REY	Pays voironnais

Collège "hors GEMAPI"

5 délégués élus par les représentants des communes et certaines intercommunalités adhérentes

Benoit BOUVIER	Saint-Chef
Roger MILLY	Satolas-et-Bonce
Renée BEAUGELIN	Rochetairin
Pascal VIGNANE	Val-de-Virieu
Daniel PAILLOT	Saint-Savin

Collège "Département"

3 délégués désignés par le Conseil Départemental de l'Isère

Christophe REVIL
Isabelle MUGNIER
Catherine SIMON

La compétence GEMAPI

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015 depuis le 1er janvier 2018.

Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sont définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des zones humides

Ces 30 délégués composent l'organe délibérant de l'Epave de la Bourbre. Ils élisent un bureau, qui est, quant à lui, l'organe exécutif.

Au 31 décembre 2023, le bureau est composé de :



Collège
GEMAPI

Gaël LEGAY-BELLOD

*Président
Élu de Bourgoin-Jallieu
Délégué de la CAPI*



Collège
GEMAPI

Marie-Christine FRACHON

*Vice-Présidente
"Lutte contre les inondations - volet
prévention"
Maire de Rochetoirin
Déléguée de la CCVDD*



Collège
GEMAPI

André GUICHERD

*Vice-Président
"Lutte contre les inondations - volet
travaux"
Élu de Saint-André-le-Gaz
Délégué de la CCVDD*



Collège
GEMAPI

Youri GARCIA

*Vice-Président
"Trame bleue - suivi de la restauration des
milieux aquatiques et de la biodiversité"
Délégué de la CCBDD*



Collège hors
GEMAPI

Daniel PAILLOT

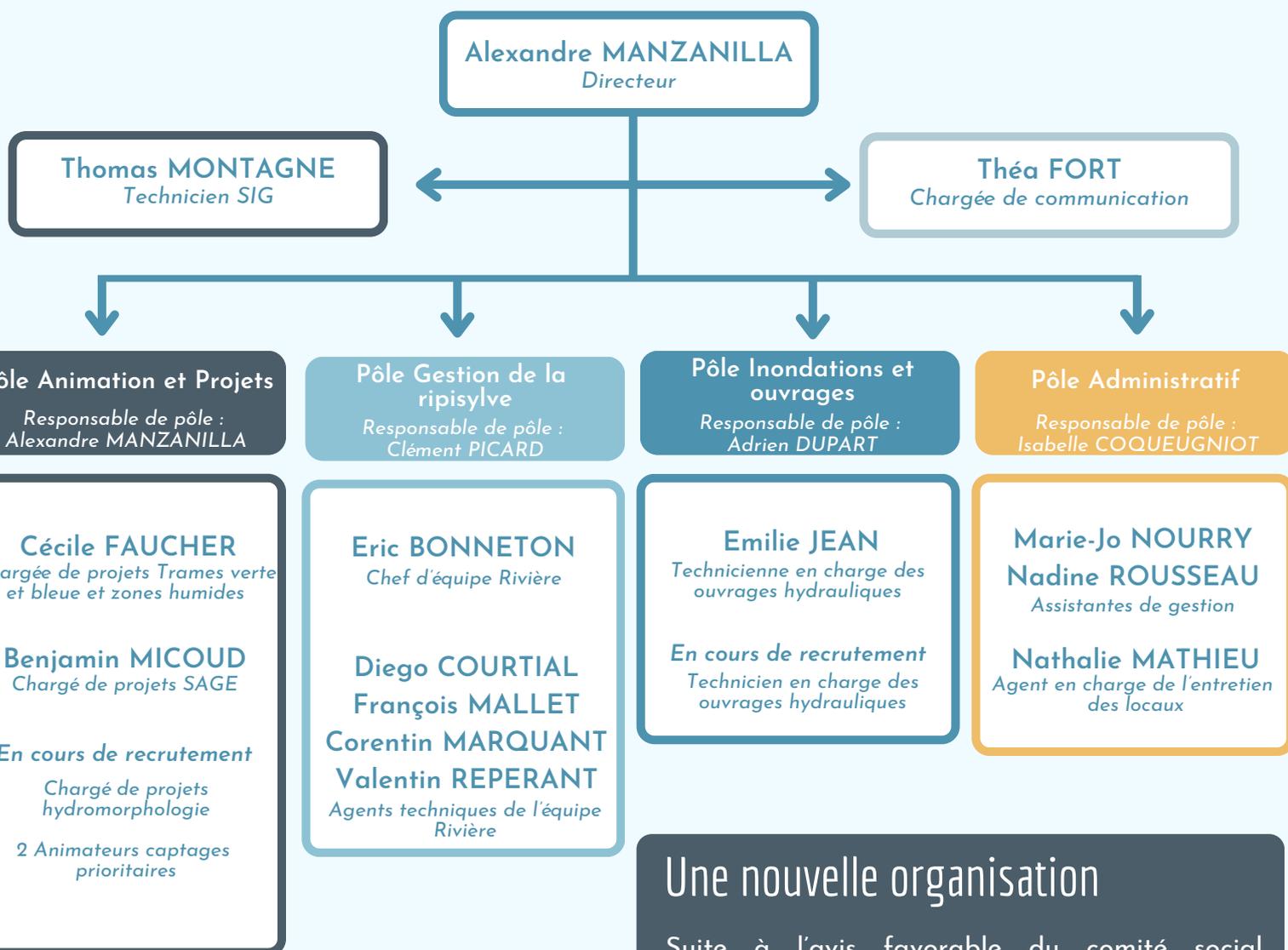
*Vice-Président
"Ressource en eau"
Élu de Saint-Savin*

2.4

L'ÉQUIPE

L'équipe de l'Épage de la Bourbre est pluridisciplinaire. Elle est constituée d'une vingtaine d'agents avec une expertise forte sur les sujets liés à l'aménagement des rivières et la gestion durable des ressources en eau. Au sein de l'Épage de la Bourbre, l'équipe Rivière, composée de 5 agents, agit chaque jour sur le terrain pour une gestion équilibrée de la rivière et de la végétation des berges.

L'équipe de l'Épage de la Bourbre au 31 décembre 2023 est composée de :



Une nouvelle organisation

Suite à l'avis favorable du comité social territorial les nouvelles Lignes Directrices de Gestion (LDG), ont été ratifiées par M. Gaël Legay-Bellod, président de l'Épage.

Les LDG prévoient, entre autres, la création d'un pôle spécifique "Inondations et ouvrages".

Les Lignes Directrices de Gestion sont entrées en vigueur au 1er décembre 2023.

3 2022-2023 EN CHIFFRES

ÉVÉNEMENTS CLÉS

1^{er} avril 2022

Validation de la stratégie du SAGE par le comité d'agrément du comité de bassin Rhône Méditerranée Corse

3 juin 2022

Inauguration du bassin de rétention des eaux à Comberadix (Bourgoin-Jallieu)

21 Septembre 2022

Mise en eau du nouveau lit de la Bourbre dans le cadre du projet de renaturation entre Bourgoin-Jallieu et l'Isle d'Abeau

18 juin 2022

Randonnée champêtre autour des captages à Colombier-Saugnieu

4

5

26 Septembre 2022

Lancement des travaux du PAPI

5 Novembre 2022

1^{ère} journée de sensibilisation au castor à destination des élus

6

23 mars 2023

Signature du contrat pour la restauration et la préservation des milieux de la vallée de la Bourbre

7

30 juin 2023

Randonnée champêtre autour des captages à Colombier-Saugnieu

8

Juillet 2023

Fin de la phase 1 des travaux de renaturation entre Bourgoin-Jallieu et l'Isle d'Abeau

9

22 novembre 2023

Inauguration des travaux du PAPI

10

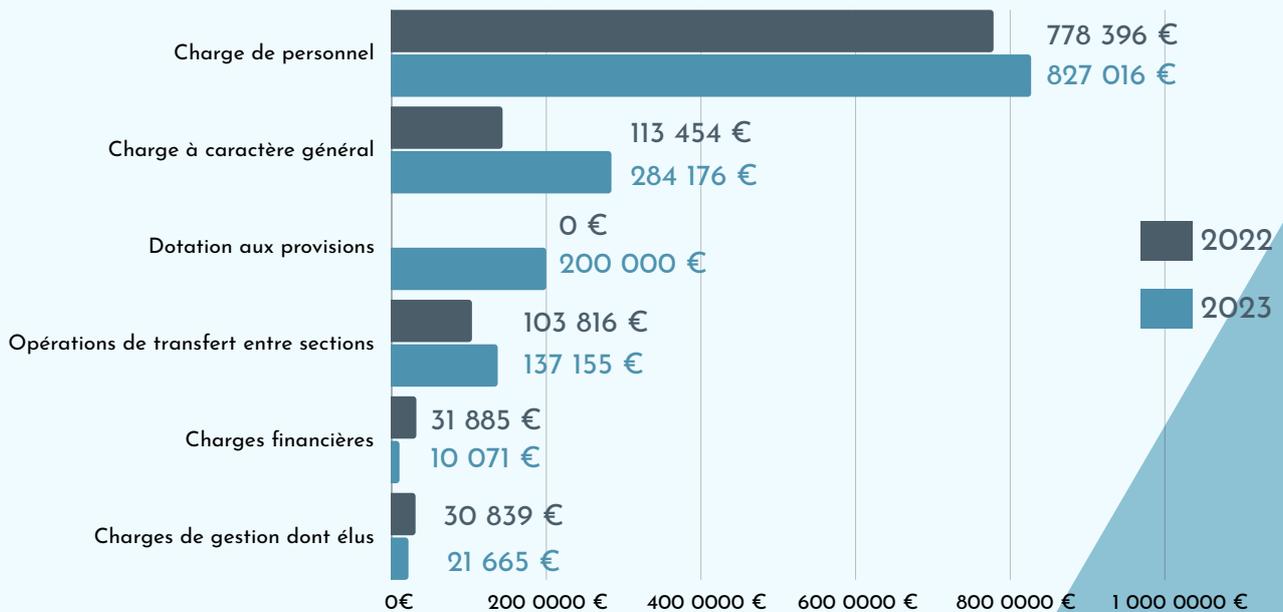
4 LE BUDGET 2022 & 2023

4.1 FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

Pour 2022, le budget de fonctionnement s'est élevé à **1 094 475 €**.

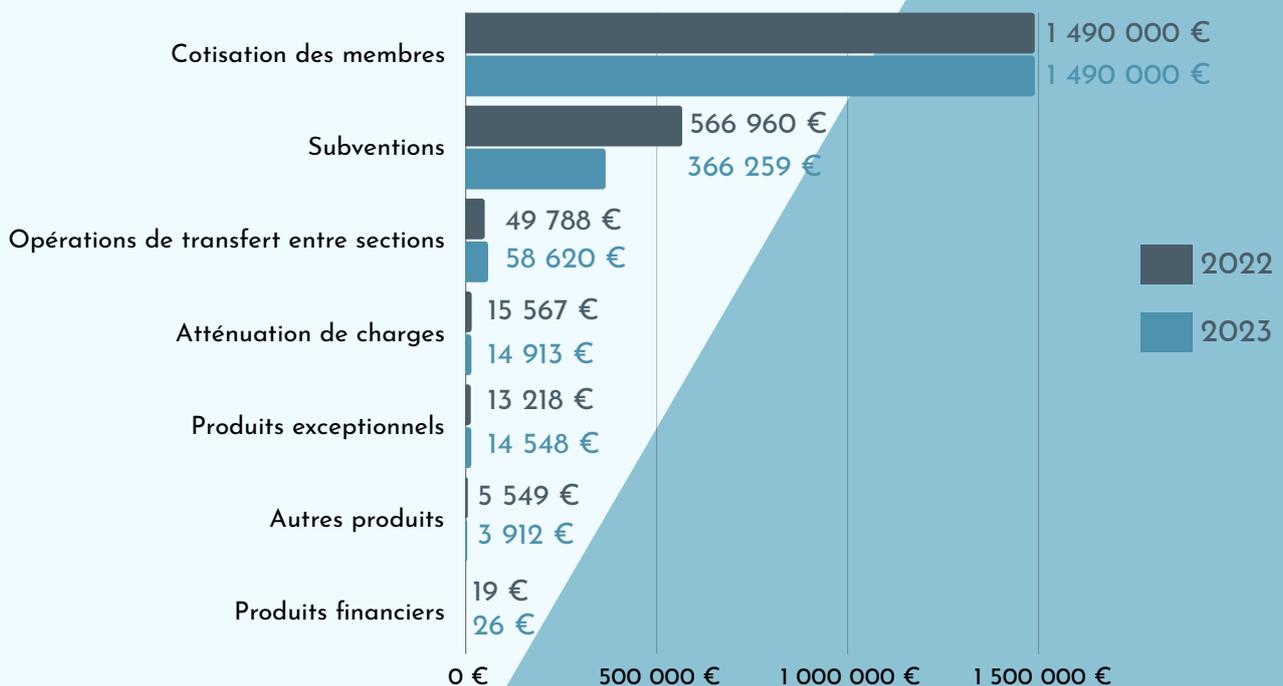
Pour 2023, ce même budget a été de à **1 480 085 €**.



Recettes de fonctionnement :

Pour 2022, les recettes de financement ont été d'un montant de **2 141 101 €**.

Pour 2023, elles se sont élevées à **1 948 280 €**.



4.2

INVESTISSEMENT

Les activités GEMAPI bénéficient d'un taux moyen de subvention d'entre 50% et 75%, ce qui représente un véritable atout pour la mise en valeur du patrimoine naturel du territoire.

Dépenses d'investissement :

La majorité des dépenses réelles d'investissement est consacrée à la réalisation de travaux d'aménagement ainsi qu'à la préparation des prochains travaux. En 2022, les dépenses d'investissement s'élevaient à **1 482 493 €**, en 2023 le montant était de **6 216 714 €**.



Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement, étaient à hauteur de **2 891 701 €** en 2022, à **3 233 061 €** en 2023.



Selon les cas, les financeurs de l'Epave de la Bourbre sont l'État, le Département de l'Isère, la région Auvergne Rhône-Alpes et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

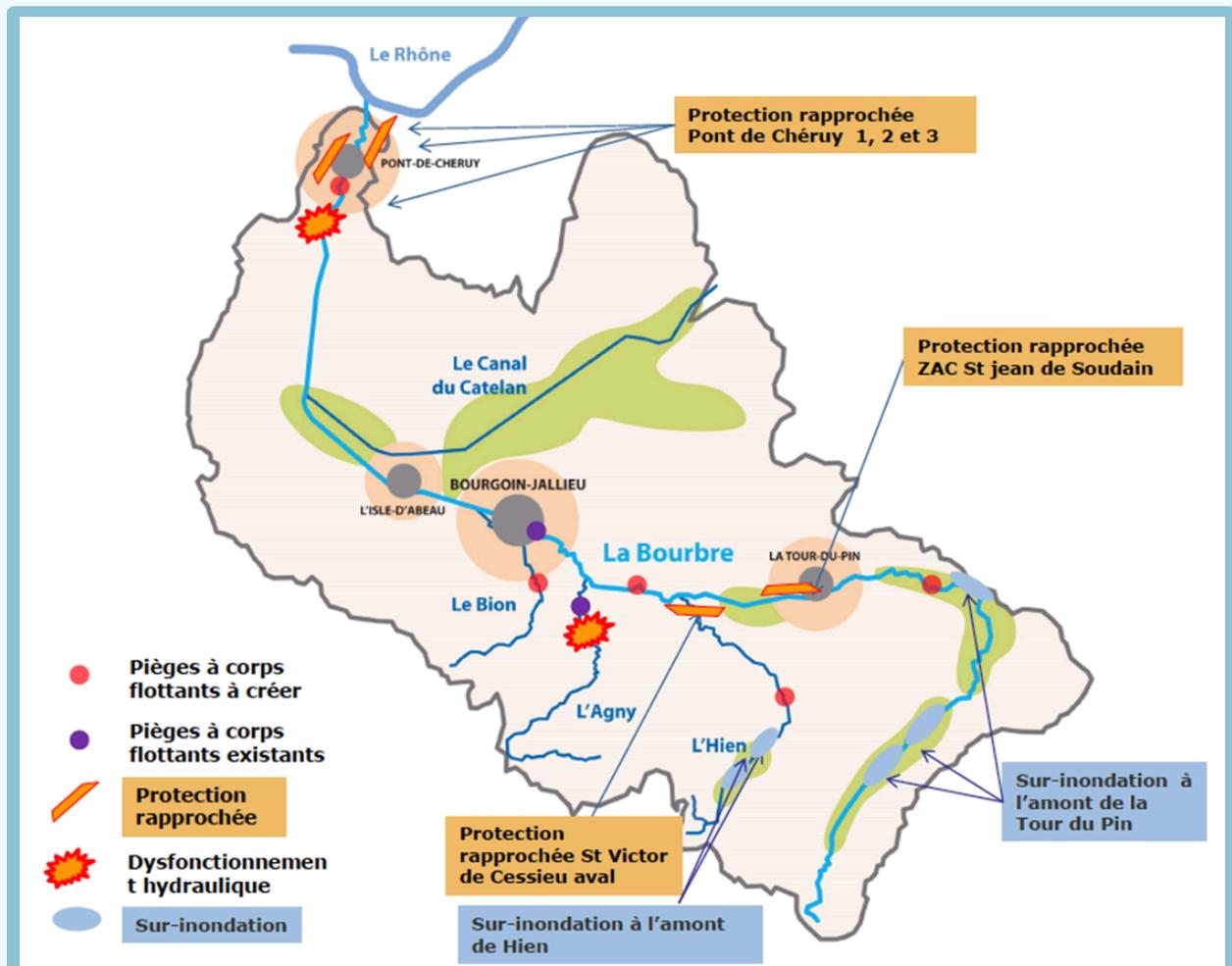
5 PRÉVENIR LES INONDATIONS

En cas d'inondation, les enjeux sur le territoire du bassin versant de la Bourbre seraient importants.

En cas de crue centennale* sur notre territoire, 850 personnes, 50 entreprises (pour un total de 1000 emplois), 13 Établissements Recevant du Public (ERP) seraient exposés. Le montant des dommages est estimé à 49 millions d'euros.

Afin d'organiser la prévention, l'anticipation et la gestion du risque inondation sur le territoire, l'Épage de la Bourbre anime et coordonne un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), labellisé par l'État en 2017.

Dans le cadre de ce programme, cofinancé par l'État, le Département de l'Isère et l'Épage de la Bourbre via ses intercommunalités adhérentes, différentes actions sont prévues pour un montant total de 3,2 millions d'euros pour des dégâts résiduels s'élevant à 6,97 millions d'euros (atténuation de 86% du montant des dommages). Elles constituent un schéma d'ensemble à l'échelle du bassin versant visant à réduire la vulnérabilité avec la réalisation d'ouvrages de protection contre les inondations notamment.



Localisation des travaux prévus dans le cadre du PAPI

*Dont le débit est dépassé statistiquement tous les 100 ans.

Les actions prévues dans le cadre du PAPI se répartissent en 4 thèmes majeurs :

- Réduire la vulnérabilité en prenant en compte le risque inondation dans les documents d'urbanisme et la réduction de vulnérabilité des personnes et des biens
- Surveiller, prévoir et alerter pour anticiper et gérer la crise
- Communiquer sur les risques pour informer la population sur les risques encourus
- Réduire l'occurrence des inondations en ralentissant les écoulements et en mettant en place des ouvrages de protection hydraulique

Avancement des principales actions du PAPI

→ Axe 1 : Communiquer sur les risques



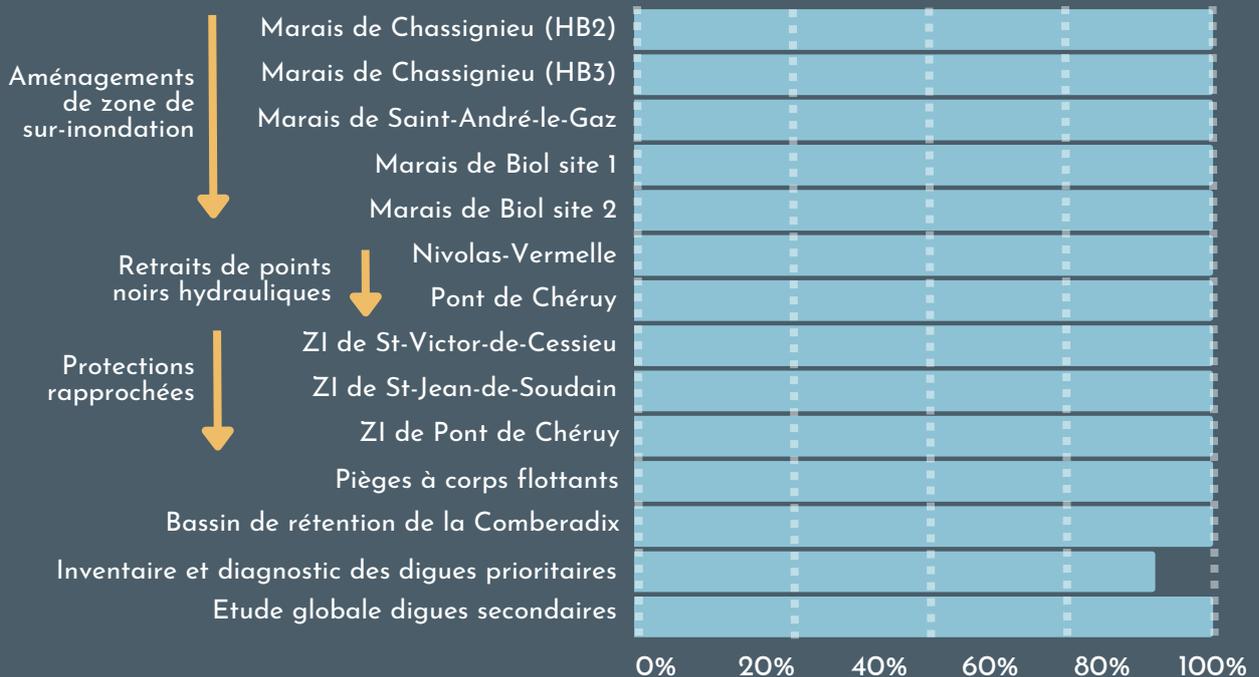
→ Axe 2 : Surveiller, prévoir et alerter



→ Axe 3 : Réduire la vulnérabilité



→ Axe 4 : Réduire l'occurrence des inondations



5.1

LES TRAVAUX DU PAPI

Le Programme d'Actions des Préventions des Inondations (PAPI) prévoit l'aménagement de différents ouvrages sur le bassin versant de la Bourbre. La majorité des travaux ont eu lieu sur le territoire des Vals du Dauphiné. La Communauté d'agglomérations des Portes de l'Isère ainsi que la ville de Pont-de-Chéruy ont aussi été concernées par ces travaux.

Les travaux se sont déroulés aussi bien sur la Bourbre que sur ses affluents avec notamment des chantiers importants sur l'Hien et l'Agny.

L'aménagement d'un mur à Pont-de-Chéruy



Dans le cadre du PAPI, d'importants travaux ont eu lieu à Pont-de-Chéruy. Parmi eux, un mur a été construit, il servira à protéger la population et notamment une école et la mairie en cas de crues.

Cette protection rapprochée permettra également de préserver les installations sportives de la commune en cas de crues, puisqu'un mur a également été aménagé le long du stade de foot.

Début des travaux : 26 septembre 2022

Montant des travaux : 271 000 € HT



Aménagement du mur de protection à Pont-de-Chéruy, le long de la Bourbre

Lutte contre les inondations & restauration écologique

A Nivolas-Vermelle des digues ont été aménagées afin de mieux protéger les installations et les infrastructures autour de l'Agy, un des affluents de la Bourbre.

Outre ce système d'endiguement, ces travaux ont également permis la réadaptation d'un seuil (financée par la commune) afin que la faune aquatique puisse le franchir plus facilement.

Ces travaux ont donc un bénéfice double de protection contre les inondations et de restauration des corridors écologiques.

Début des travaux : 26 septembre 2022

Montant des travaux : 103 000 € HT



Le seuil avant et après les travaux

Aménagement de digues sur l'Agy à Nivolas-Vermelle

Les travaux sur la Haute-Bourbre

Le PAPI de la Bourbre prévoyait l'aménagement de barrages écrêteurs. Ils permettent de protéger des zones urbaines des inondations en retenant l'eau dans une zone à moindres risques, en amont, afin de protéger la population, les installations et les entreprises se trouvent en aval.

Des ouvrages similaires ont été aménagés à l'amont de l'Hien et à l'amont de la Bourbre.

Début des travaux :
26 septembre 2022

Montant des travaux :
271 000 € HT



Aménagement de barrages sur la Bourbre entre Chélieu et Chassignieu

Inauguration des travaux du PAPI



Le 22 novembre 2023, les travaux d'aménagement des ouvrages du PAPI ont été inaugurés à Chélieu.

L'inauguration s'est déroulée en présence de M. Christian Michalak, sous-préfet de la Tour-du-Pin et de M. Christophe Revil, vice-président au département de l'Isère en charge de la ressource en eau. Une vingtaine d'élus du conseil syndical de l'Épage et d'élus du bassin versant de la Bourbre étaient également présents ainsi que les entreprises ayant œuvré sur les différents ouvrages.

5.2

L'INVENTAIRE DES OUVRAGES

Depuis 2021, l'Épage de la Bourbre mène un inventaire des différents ouvrages hydrauliques du bassin versant. Ce travail important s'est terminé au printemps 2023. L'objectif de cet inventaire était de définir les aménagements dont l'Épage de la Bourbre a la responsabilité.

- **87 ouvrages** ont ainsi été répertoriés sur l'ensemble du bassin versant de la Bourbre.
- Parmi eux, 30 ont été placés sous la responsabilité de l'Épage de la Bourbre. Leur entretien ainsi que leur surveillance revient donc à la structure. Cette liste a fait l'objet d'une délibération par le Conseil Syndical et a été approuvée.
- Les autres ouvrages sont placés sous la responsabilité des communes, intercommunalités ou parties privées.

La prise de compétence Gémapi par l'Épage, a entraîné une attente forte de la part des collectivités. Pour répondre à cette demande, l'équipe de l'Épage a été renforcée avec deux postes supplémentaires en ligne avec la prospective financière établie en 2018/2019.

5.3

L'ENTRETIEN DES OUVRAGES

Curage des pièges à graviers

Au cours du premier semestre 2023, de nombreux pièges à graviers ont fait l'objet de curages afin de garantir leur bon fonctionnement.

Les pièges à graviers permettent de piéger les sédiments et matériaux qui empêcheraient le bon écoulement de l'eau. Grâce à une zone d'eau élargie (une fosse par exemple), la vitesse du courant diminue et les matériaux (graviers, sédiments, limon, etc.), charriés par la rivière, se déposent au fond de l'ouvrage. Placés en amont de passages busés ou de zones urbaines, les pièges à matériaux doivent être curés afin de garantir leur efficacité.

Curage sur le ruisseau du Buyat à St-Jean-de-Soudain

La végétation importante présente sur le canal d'aménagé du ruisseau engendrait des problèmes d'écoulement, avec un risque d'inondation en cas de crue importante. Le canal a donc été nettoyé tout comme l'ouvrage de rétention en aval du canal.

58m³ de matériaux ont été retirés lors de cette opération.

Canal d'aménagé en amont de l'ouvrage



Avant le curage



Après le curage

Ouvrage de stockage



Avant le curage



Après le curage

Curage sur le ruisseau du Meynier à Maubec

Le piège à gravier se trouvant sur le ruisseau du Meynier à Maubec était presque totalement obstrué par les sédiments. Afin de rétablir son fonctionnement, il a donc fallu le curer et retirer les matériaux obstruant l'écoulement de l'eau.

Bassin amont



Avant le curage



Après le curage

Bassin aval



Avant le curage



Après le curage

Outre ces deux ouvrages, d'autres pièges à graviers ont fait l'objet de curage important (ouvrage du Combellan et de Domarin notamment).

L'éco-pâturage au bassin de la Plaine

Au mois d'avril 2023, un troupeau d'une quinzaine de moutons et de chèvres a fait son apparition au bassin de la Plaine à Nivolas-Vermelle. Les animaux, en se nourrissant, entretiennent ainsi les lieux naturellement, c'est de l'éco-pâturage.

Les avantages de cette technique d'entretien sont nombreux : bilan carbone favorable, lutte contre les espèces exotiques envahissantes et entretien complètement naturel.



Les chèvres du bassin de la Plaine

Assistance à la commune de Saint-Savin

L'Épage de la Bourbre a apporté son expertise et son assistance à la commune de Saint-Savin pour la vidange et le curage d'un bassin de rétention se trouvant sur sa commune.

Le bassin de rétention de Saint-Savin, avant et après les travaux de vidange et de curage



5.3

CRUES ET INONDATIONS

De fortes pluies se sont abattues sur le bassin versant début décembre 2023. Sur la vallée de l'Hien, un débit proche de la crue vingtennale a été mesuré et à proximité de Bourgoin-Jallieu et Tignieu-Jameyzieu les niveaux ont atteint ceux d'une crue de fréquence de retour 5 ans, pour la première fois depuis 2002.

Les différents aménagements de lutte contre les inondations ont donc été sollicités. Les équipes mobilisées ont ainsi pu constater le bon fonctionnement des ouvrages.

Pièges à embâcles à Bourgoin-Jallieu



Au début de la crue



Pendant la crue



Après la crue

Les pièges à embâcles permettent de piéger les arbres, branches, sédiments qui pourraient obstruer le bon écoulement de l'eau, notamment en zone urbaine. A cause de l'accumulation des obstacles, les embâcles peuvent entraîner un risque d'inondation supplémentaire en cas de crue.

6

RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Depuis longtemps, l'Épage de la Bourbre agit sur les enjeux liés aux corridors écologiques. Les réservoirs de biodiversité sont des espaces abritant une biodiversité riche et où les espèces se développent et se reproduisent (forêts, milieux humides, etc). Ils sont reliés par des corridors écologiques qui permettent aux espèces de se déplacer (haies, bosquets, mares).

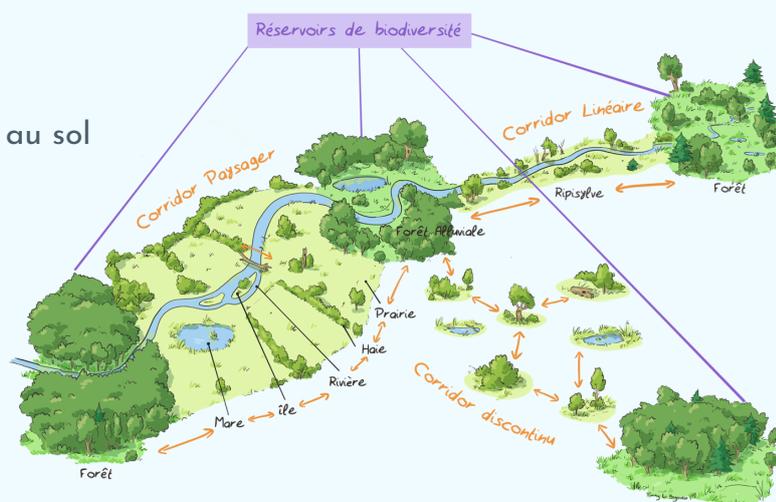
6.1

LES TRAMES ÉCOLOGIQUES : VERTE, BLEUE, NOIRE

On appelle « trames écologiques » l'ensemble des réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.

- Trame verte : les milieux terrestres
- Trame bleue : les milieux aquatiques
- Trame noire : les milieux nocturnes
- Trame brune : les réseaux de la terre, au sol

L'ensemble de ces trames écologiques nous rend de **très nombreux services de manière gratuite** : régulation du climat, diminution de la pollution de l'air, épuration des eaux, fertilisation des sols, limitation des risques d'inondation, pollinisation par les insectes, etc. On estime aujourd'hui que 40% de l'économie mondiale repose sur ces services rendus par la nature et que la dégradation de ces services entraîneraient une baisse de 7%/an d'ici 2050*.



Fonctionnement des corridors écologiques

©Fanny Le Bagousse

Par conséquent, il est crucial d'agir sur la préservation de ces services et, notamment, sur les continuités écologiques qui permettent le brassage des populations, la circulation de la faune et le bon fonctionnement des écosystèmes.

L'Épage de la Bourbre, impliqué depuis sa création dans la gestion et la préservation des continuités aquatiques, s'est également saisi, depuis 2017, des continuités écologiques terrestres avec le pilotage du "Contrat unique pour la préservation et la restauration des milieux du bassin de la Bourbre".

*Source : UICN, « Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France », 2012.

Dans le cadre de ce contrat, de nombreuses actions ont été menées par l'Epage de la Bourbre et ses partenaires pour la restauration des corridors écologiques terrestres et aquatiques.

5.2

LA RENATURATION DE LA BOURBRE : FIN DES TRAVAUX !

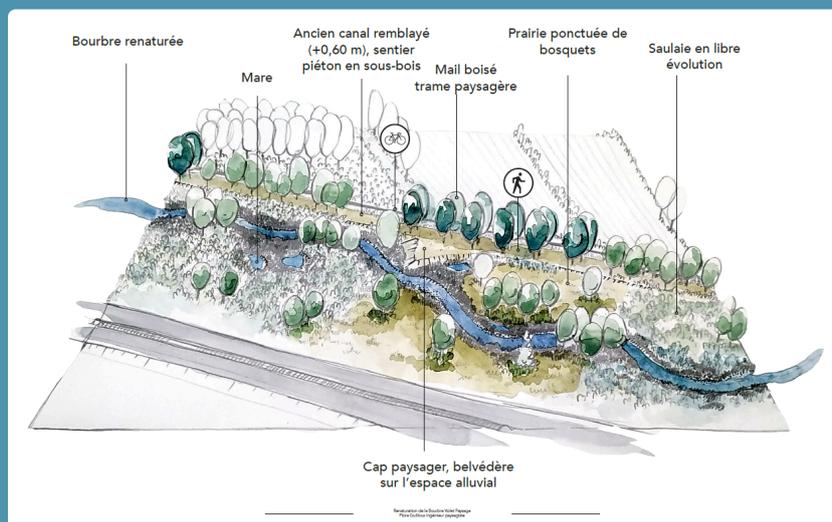
Depuis 2021, la CAPI et l'Epage de la Bourbre sont maîtres d'ouvrage dans la phase 1 des travaux de renaturation de la Bourbre. Les travaux ont lieu sur 2,2 km entre Bourgoin-Jallieu et l'Isle d'Abeau. La phase 2 des travaux est prévue dans le dossier d'autorisation entre l'Isle d'Abeau et Vaulx-Milieu.

Des travaux nécessaires

Le linéaire de la Bourbre a été fortement modifié au fil des siècles. 42 % de son linéaire a été canalisé dans une logique d'assainissement des marais et de valorisation notamment agricole céréalière et maraîchère.

La chenalisation des cours d'eau qui répond à une approche fonctionnelle du cours d'eau et modifie sa morphologie tout en réduisant son espace de liberté n'est pas sans impact (problème de qualité, déconnexion de la nappe et du cours d'eau, curages réguliers et destructifs lié à l'engravement naturel, perte de biodiversité faune flore, vulnérabilité aux espèces invasives). Le projet de renaturation vise à répondre aux nombreux objectifs de revitalisation du milieu naturel :

- Augmenter les capacités d'auto-épuration de la rivière;
- Soutenir le débit de la rivière en cas de sécheresse;
- Développer la biodiversité;
- Proposer des paysages plus agréables;
- Restaurer le bon état écologique du cours d'eau;



Préfiguration de la Bourbre après travaux de renaturation ©Flora Guilloux

Les travaux de 2022 & 2023

Après l'assèchement et le défrichage de la zone de travaux en 2021, les travaux de renaturation se sont poursuivis entre Bourgoin-Jallieu et l'Isle d'Abeau.

Terrassement

Creusement du nouveau lit

Les travaux de renaturation prévoient l'agencement d'un nouveau lit pour la Bourbre. Ainsi, il sera de nouveau connecté à la nappe phréatique afin de lutter contre la sécheresse, d'alimenter le niveau d'eau en période d'étiage et améliorer la qualité de l'eau.

Création des méandres

Grâce aux méandres, la diversité des milieux est augmentée, ce qui améliore la biodiversité et l'auto-épuration de l'eau.

Aménagement des berges

Les nouvelles berges ont été aménagées en pente plus douce.

Mise en eau du nouveau lit

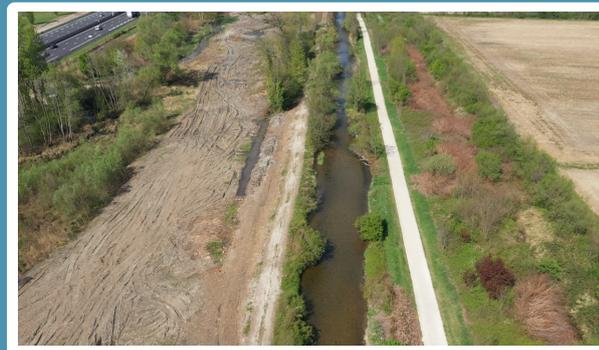
Cette opération s'est déroulée en plusieurs phases durant l'été.

Plantation de la végétation

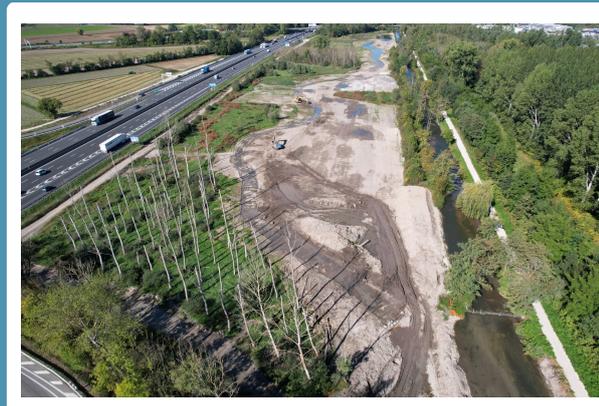
De nombreux plants ont été implantés sur les berges. L'objectif est double : lutter contre développement de la renouée du Japon et favoriser une végétation adaptée et diversifiée. Afin que la renouée ne réapparaisse pas à la suite du chantier, il a été nécessaire de prendre des dispositions particulières pour qu'elle ne se développe pas aux endroits où elle a été traitée précédemment.

Terrassement et confluences

Durant le premier semestre 2023, les travaux ont principalement consisté en du terrassement. Suite au reméandrage du ruisseau du Ver, un affluent de la Bourbre à l'Isle d'Abeau, la confluence entre les deux cours d'eau a été rétablie.



La Bourbre au début des travaux



Creusement du nouveau lit de la Bourbre
@Guintoli



Remise en eau à l'aval de la confluence avec le Bion



La Bourbre fin 2022
@Guintoli

A découvrir : le reportage de France 3 Alpes sur les travaux



Printemps 2022

Été 2022

Hiver 2022

Mai - Juin 2023

5.3

DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Depuis 2017, l'Epage de la Bourbre pilote et anime le contrat pour la restauration et la préservation des milieux de la vallée de la Bourbre. Entre 2017 et 2022, 24 partenaires locaux se sont engagés à réaliser pas moins de 59 projets en faveur de la biodiversité et de la continuité écologique.

Voici donc quelques exemples de ces actions réalisées par nos partenaires en 2022 et en 2023.



Contrat pour la restauration et la préservation des milieux de la vallée de la Bourbre

Restauration et création de mares communales

Les mares ont une grande importance dans la restauration et la préservation des corridors écologiques. Effectivement, elles permettent à de nombreuses espèces de se déplacer, elles font le pont entre les différents réservoirs de biodiversité.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Isère (CEN 38), en tant que maître d'ouvrage de cette action, a accompagné les communes volontaires dans la restauration ou la création de nouvelles mares.

11 communes ont répondu à l'appel à projet du CEN 38, dont la commune de Saint-Chef où 2 mares ont été restaurées.



Mare créé par la LPO 38 à Montcarra
@LPO38

La Ligue de Protection des Oiseaux 38 (LPO 38) a elle aussi porté une action pour la restauration et la création de mares. Depuis 2019, la LPO 38 a ainsi restauré 10 mares et en a créé 22 sur le territoire.

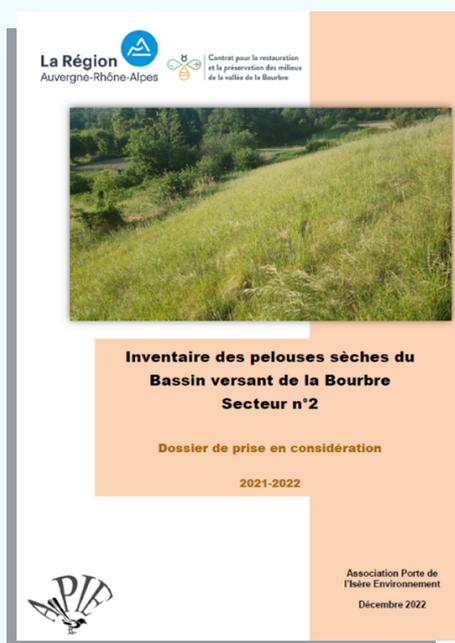
Sensibilisation à de nouvelles méthodes

Afin de sensibiliser les agriculteurs du bassin versant à de nouvelles pratiques, la Chambre d'agriculture de l'Isère a émis un guide sur la gestion intégrée des fossés. Ce guide, destiné donc aux agriculteurs, permet de présenter le rôle des fossés, l'entretien qui doit être réalisé ainsi que les comportements à proscrire.

Ce guide a été rédigé en lien avec le CEN 38, l'association environnementale Lo Parvi et l'Epage de la Bourbre.



Identification des espaces naturels



Avant d'agir, il est important de connaître son territoire, son environnement et les différents milieux qui le composent.

Ainsi, l'Association Portes de l'Isère Environnement (APIE) a été le maître d'ouvrage afin de réaliser un inventaire des pelouses sèches de la Bourbre.

Les pelouses sèches sont d'importants réservoirs de biodiversité, elles ont donc un rôle majeur dans la restauration et la préservation des milieux de la vallée de la Bourbre.

L'inventaire permet également d'identifier les menaces qui pèsent sur le milieu. C'est donc un outil d'information et d'aide à la prise de décision pour les collectivités en matière d'aménagement du territoire.

Rétablissement des continuités écologiques

Le Département de l'Isère est intervenu sur un seuil situé sous le pont du Ver sur la commune de Saint-Chef. L'opération a consisté en l'aménagement de 5 pré-barrages facilement franchissables par les poissons à l'aval du pont.



Le pont du Ver avant et après les travaux
@Département de l'Isère

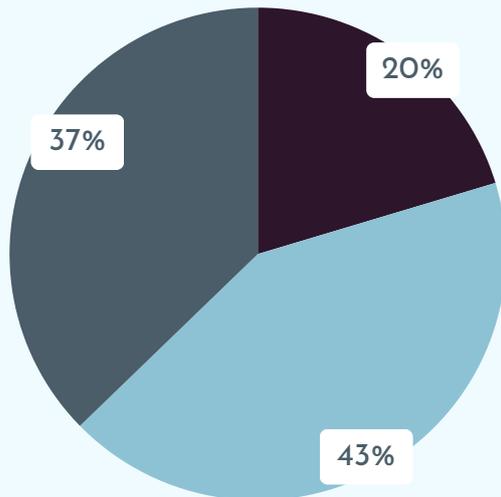
Ces actions s'inscrivent dans le cadre du Contrat pour la préservation et la restauration des milieux de la vallée de la Bourbre, cofinancé jusqu'en 2022 par l'Union européenne (fonds FEDER), l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, la région Auvergne-Rhône-Alpes, et le Département de l'Isère. Le nouveau contrat signé en 2023 est cofinancé par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et le Département de l'Isère.



5.4

LE BILAN DU CONTRAT UNIQUE (2017-2022)

Le contrat environnemental a été signé en 2017 pour une période de 5 ans, il est donc arrivé à son terme en 2022. C'est l'occasion de faire un bilan des actions qui ont été menées lors de ces 5 dernières années.



Répartition des actions selon les trames

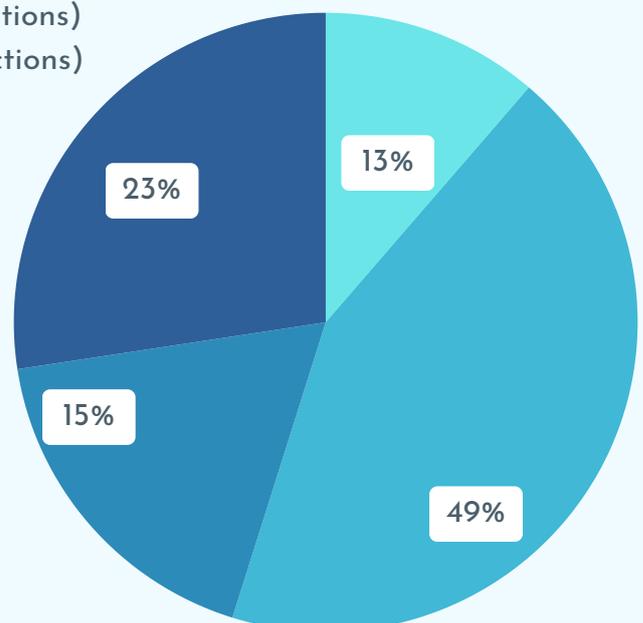
Les actions du contrat environnemental concernent aussi bien la trame bleue (25 actions) que la trame verte (12 actions). Certaines actions ont un impact sur les deux trames (22 actions).



Les différents types d'actions

Les actions du contrat sont réparties en plusieurs catégories :

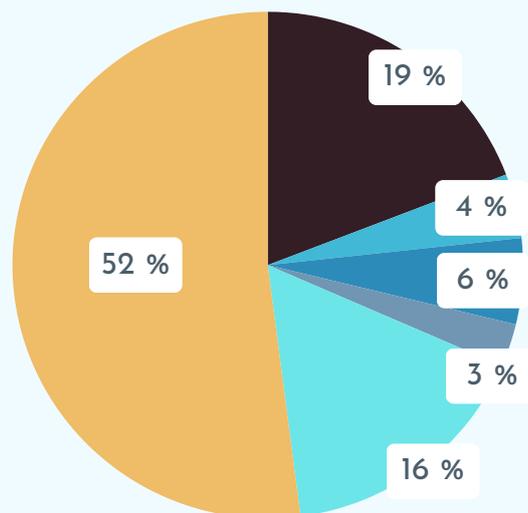
- étude (7 actions)
- travaux (27 actions)
- urbanisme (11 actions)
- animation (14 actions)



L'avancement des actions

Certaines actions ont été terminées au cours de la période de 5 ans du contrat (38), certaines sont en cours de réalisation (12), viennent de démarrer (2), sont en cours de préparation (4) ou n'ont pas encore démarré (3).

Une partie des actions a été abandonnée (14) pour diverses raisons (financement, actions doubles).



Répartition en nombre d'actions

La trame bleue

La majorité des actions du contrat favorise la trame bleue. Parmi ces actions 35% ont été finalisées et 23% sont toujours en cours.

L'aménagement du seuil du pont de la Rivoire à Bourgoin-Jallieu

Les seuils sont des obstacles présents sur le cours d'eau qui barrent, entièrement ou en partie, le lit de la rivière. Ils présentent de nombreux risques (aggravation des crues, coupures des continuités écologiques, etc.). Afin de rétablir ces continuités sur la Bourbre, le Département de l'Isère a ainsi assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du seuil présent sous le pont de la Rivoire à Bourgoin-Jallieu.

Le seuil a donc été remplacé par une pente en enrochement, facilitant la traversée des poissons et des castors, tout en garantissant la stabilité et le soutien nécessaire au pont et aux digues existantes.



Le pont de la Rivoire à Bourgoin-Jallieu avant et après les travaux
@Département de l'Isère

La trame verte et bleue

22 actions du contrat bénéficient aussi bien à la trame verte qu'à la trame bleue sans que l'on puisse les classer dans l'une ou l'autre des catégories, la classification "trame verte et bleue" a donc été ajoutée au contrat. 63% de ces actions sont terminées et 15% sont en cours.

La formation des élus

Le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère a mené dans le cadre du contrat unique une campagne de formation des élus sur la question des espèces exotiques envahissantes.

Au total, une trentaine d'élus et une vingtaine d'agents ont été sensibilisés à la question de la gestion des espèces exotiques envahissantes et à leur problématique.

La trame verte

12 actions du contrat sont dédiées à la trame verte. La grande majorité des actions de la trame verte a été réalisée puisque 79% d'entre-elles ont été achevées.

Cet écart entre les actions finalisées de la trame verte et de la trame bleue est dû au fait que les actions de la trame bleue nécessitent plus de moyens, sont de plus grandes envergures et donc prennent plus de temps pour la mise en oeuvre.



Plantation de haies par la fédération départementale de chasse de l'Isère à Satolas-et-Bonce

Conclusion

Le contrat a permis une **vrai dynamique de territoire** en faveur de la restauration des milieux et de la ressource en eau dont le territoire a besoin.

Le contrat a été financé à hauteur de 70% par les aides publiques, le montant des actions s'est élevé à 12,4 millions d'euros. Sans les subventions accordées par l'Union européenne (fonds FEDER), l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, la région Auvergne-Rhône-Alpes, et le Département de l'Isère, ces actions n'auraient pas vu le jour.

5.5

LES CONCOURS PHOTO 2022 & 2023

L'Épage de la Bourbre organise chaque année un concours photo sur l'ensemble du bassin versant. L'objectif est de mettre en valeur le territoire tel qu'il est vu par ses habitants.

Chaque année, un thème différent est abordé afin de mettre en avant diverses facettes du secteur.

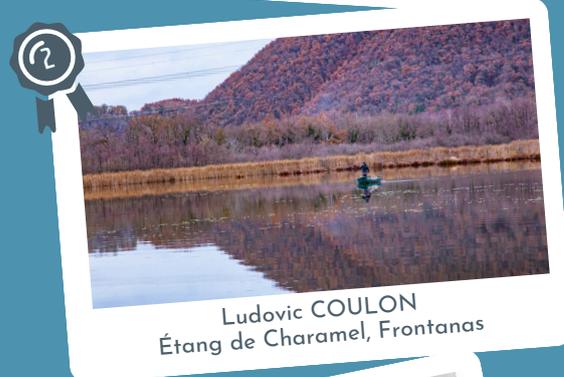
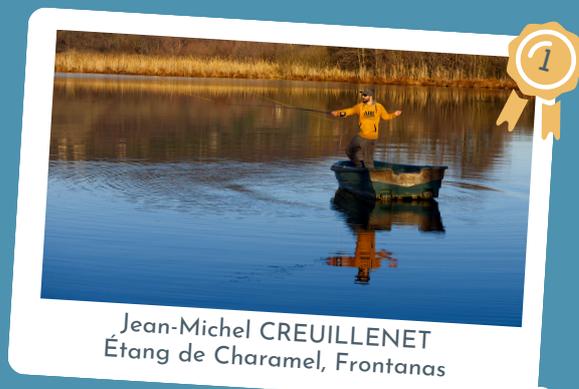
Après *"La Bourbre et ses affluents au quotidien"* en 2019, *"L'eau, source de biodiversité"* en 2020, et *"Tourbières, mares, marais et ruisseaux : milieux aquatiques de la vallée de la Bourbre"* en 2021 le thème de l'année 2022 a été *"Les usages de l'eau dans la vallée de la Bourbre"* et celui de 2023 **"Haies, plantes et arbres de nos cours d'eau"**

Chaque photographie est une découverte et dévoile un petit peu plus à chaque fois le territoire dans lequel nous évoluons.

Une exposition temporaire, composée de ces photos, est proposée aux communes et intercommunalités qui souhaitent les présenter à leurs habitants.

i Pour accueillir l'exposition temporaire, contactez l'Épage : contact@epagebourbre.fr

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur notre site !



5.5

VÉGÉTALISATION DES BERGES ET EMBÂCLES : ENTREtenir LES CORRIDORS AQUATIQUES

La végétation des berges, aussi appelée ripisylve, est un élément très important pour l'équilibre de fonctionnement des cours d'eau : elle protège les berges de l'érosion, dissipe la force du courant, épure l'eau de la rivière, freine le développement des invasives, etc.

Il s'agit également d'un corridor écologique majeur, puisque le couvert de la végétation des berges peut permettre le déplacement des animaux le long des cours d'eau, parfois sur de longues distances.

L'Epage de la Bourbre emploie en régie une équipe Rivière, composée de 5 agents, chargée d'agir sur la ripisylve et d'intervenir dans les cas où l'intérêt général est en jeu. Cette équipe est également chargée de lutter contre les espèces invasives telles que la renouée du Japon.

Plan de gestion de la ripisylve 2017-2021

Depuis 2001, l'Epage de la Bourbre s'est engagé dans la mise en œuvre d'une politique de gestion et de restauration de la végétation des berges sur les cours d'eau du bassin versant. À cette échelle, l'objectif visé est la préservation, la mise en valeur et la restauration du milieu naturel en cohérence avec les enjeux de protection des biens et des personnes. Cette politique se décline depuis 2002 en une succession de plans d'intervention déclarés d'intérêt général.

Peu connu sur le territoire, ce plan de gestion très qualitatif se fixe trois objectifs principaux :

La biodiversité

- La **préservation et restauration** de la biodiversité
- Le **bon fonctionnement** des milieux rivulaires
- La **gestion de la végétation** en lien avec la dynamique sédimentaire

La prévention des inondations

- La gestion des **embâcles** et des **atterrissements**
- La **gestion de la végétation ligneuse** aux abords des ouvrages hydrauliques gérés par l'Epage
- Le **suivi des secteurs stratégiques et des ouvrages** de préventions des inondations lors des épisodes climatiques

Le suivi et la connaissance du milieu

- La surveillance des **repères de crues**
- Le **suivi des points stratégiques** (secteurs à risques, sensibles, difficiles d'accès)
- Le **suivi des atteintes au milieu**, veille environnementale

Chiffres clés du bilan de gestion de la ripisylve (2017-2021)



3 500 plants

Entre 2017 et 2021, 3 500 plants ont été implantés sur **25 secteurs différents**. En 2017, le nombre de plantations a été le plus élevé avec 1 100 plants ajoutés sur le territoire.



120 arbres de gros diamètres abattus

Les arbres de gros diamètres (> 60cm) sont abattus pour des raisons de sécurité (risques de chutes sur les ouvrages, formation d'embâcles indésirables, etc.).



58 embâcles* traités

C'est une augmentation de 53% des embâcles traités par rapport au 3ème programme de gestion de la ripisylve (2013-2016) où il y en a eu 38.



490 ml de génie végétal** réalisés

490 mètres linéaires de génie végétal ont été réalisés sur les 5 années du programme, un chiffre en baisse par rapport au 3ème programme (-20%).

Le renouvellement du programme de gestion de la ripisylve

Le Déclaration d'Intérêt Générale du programme de gestion de la ripisylve a été renouvelée pour la période 2022-2026 par les préfetures du Rhône et de l'Isère.

Cette déclaration permet de cadrer la gestion de la ripisylve et de définir les grands axes de la politique de gestion la végétation des bords de cours d'eau.

Le plan de gestion de la ripisylve est financé par l'Agence de l'eau et par l'Etat dans le cadre du dispositif "Fonds vert". Il fait l'objet d'un suivi minutieux de la part de nos financeurs.

*Embâcle : phénomène d'accumulation de matériaux emportés par le courant (végétation, rochers, bois, etc.) dans le lit mineur.

**Génie végétal : ensemble des connaissances et des techniques utilisant le végétal pour la protection des sols contre l'érosion et pour la stabilisation des berges et des talus

Le rôle de l'équipe Rivière

L'Épage de la Bourbre a cette particularité de disposer d'une équipe Rivière en régie depuis 2002. Cette organisation confère au syndicat une agilité certaine pour les interventions d'urgence et permet la pérennisation d'un savoir-faire en matière d'intervention en rivière et d'une connaissance du territoire.

L'équipe Rivière a des missions variées : lutte contre la renouée du Japon, entretien de la végétation, plantation, traitement des embâcles, etc.

Elle se déplace sur l'ensemble du bassin versant et est chaque jour présente sur le terrain pour mener à bien ses missions.

L'entretien des berges

L'équipe Rivière est intervenue à plusieurs reprises au cours des étés 2022 et 2023 sur les berges de la Bourbre à Bourgoin-Jallieu. L'objectif des interventions était multiple :

- lutte contre la renouée du Japon
- entretien de la végétation
- retrait d'arbres dangereux

L'équipe a donc été mobilisée plusieurs jours sur ce secteur. La présence très importante de renouée a mobilisé 5 agents pendant 4 jours.

Fauchage de la renouée du Japon avec la mise en place d'une retenue pour récupérer les plantes coupées

Coupe préventive d'un tilleul



La gestion des embâcles

Les embâcles font l'objet d'actions adaptées (*suivi, retrait partiel ou total*) et raisonnées au regard des enjeux en présence (enjeux sécuritaires, écologiques, diversité des habitats, qualité de l'eau, ...).

Les amas de branches ont pour certains été retirés en totalité en lien avec le risque inondation dans les secteurs à forts enjeux ou du fait de la présence de flottants dont la nature (plastiques, bidons, bâches agricoles, ...) était susceptible de porter atteinte à la qualité de l'eau et du milieu.

D'autres ont fait l'objet d'un retrait partiel ou d'un simple suivi afin de concilier l'amélioration des conditions d'écoulement et l'intérêt écologique que certains embâcles peuvent représenter.

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes

La lutte contre la dissémination des espèces invasives passe par diverses solutions et adaptations au regard des conditions du terrain, du degré d'implantation de la plante et des moyens mis à disposition. En 2022, l'équipe Rivière a consacré 22 semaines au traitement des espèces exotiques envahissantes.

→ Pour la renouée du Japon

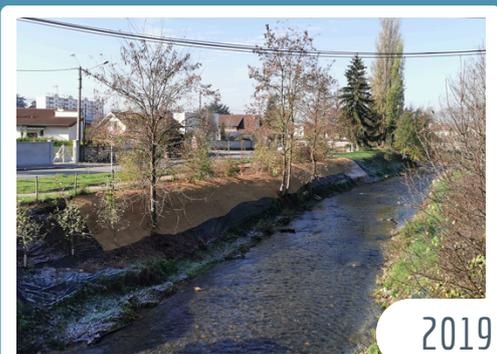
Zoom sur une action de lutte contre la renouée du Japon

Des bâches biodégradables ont été mises en place à Bourgoin-Jallieu, sur un secteur où la renouée du Japon était très présente.

Etat initial



2017



2019



2020

La lutte contre la renouée du Japon est un axe très important de l'action de l'Épave de la Bourbre en faveur de la végétation des berges.

Cette plante bien spécifique, très présente sur le bassin versant, est classée sur la liste des 100 espèces exotiques envahissantes établie par l'UICN*.

En 2012, un diagnostic initial a montré l'omniprésence de la renouée du Japon sur le bassin versant de la Bourbre et les problématiques que cette espèce hautement invasive entraînent.

Très couvrante, la renouée du Japon représente une véritable menace pour la stabilité des écosystèmes. Sa prolifération empêche le bon fonctionnement de la ripisylve et nuit à la diversité du milieu : la renouée du Japon va étouffer d'autres arbustes qui apporteraient une plus grande biodiversité.

Des massifs trop couvrants de renouées peuvent entraîner des complications pour les gestionnaires d'ouvrages (ponts, routes, etc.), pour l'exploitation forestière et pour le rendement des cultures agricoles.

La stratégie de lutte contre la renouée du Japon est principalement axée sur des interventions préventives pour éviter son implantation dans les secteurs actuellement préservés.

De nombreuses plantations d'espèces végétales sont également réalisées afin de faire concurrence à cette plante invasive.

*Union Internationale pour la Conservation de la Nature

L'objectif est de préserver les secteurs encore épargnés par la présence de la plante, de restaurer le couvert végétal rivulaire fonctionnel et à même de limiter la dynamique de prolifération en lui opposant une concurrence d'un couvert dense et diversifié d'espèces inféodées au milieu. L'intérêt de la démarche, au-delà de la lutte contre l'invasive, réside dans des actions qui contribuent à la reconstitution des habitats et du corridor de la rivière.

Concrètement, entre mars / avril et septembre/octobre, des arrachages, fauches répétées et plantations denses ont eu lieu et, entre septembre et février, des bâches ont été mises en place de façon expérimentale.

Sur l'ensemble du bassin versant, entre avril 2022 et octobre 2022, 20 semaines d'interventions directes sur la renouée ont été nécessaires.

→ Pour la jussie

La problématique de la jussie a émergé à l'été 2018. Depuis, le plan de gestion a dû s'adapter pour intervenir au regard de l'évolution de la propagation de cette plante.

L'été 2022, ayant été particulièrement sec, la jussie n'a pas pu se développer. Effectivement, la plante a besoin d'un minimum de débit pour pouvoir s'implanter dans un milieu et circuler. Avec 3,4 km d'assec sur la Bourbre en 2022, la jussie n'a pas pu se développer sur les secteurs habituels.

Des hélophytes ont été plantées aux endroits où la jussie a été identifiée dans les années précédentes. Ces plantations permettent de lutter contre l'ancrage de la jussie.



L'iris des marais est un hélophyte
@INPN - C.Lenormand

Les hélophytes sont des plantes semi-aquatiques dont l'appareil végétatif et reproducteur est aérien et dont les racines ou rhizomes se développent dans la vase ou dans une terre gorgée d'eau.

Leur présence dans un milieu concurrence la jussie.

→ Pour la balsamine de l'Himalaya

En 2021, l'équipe Rivière a identifié la présence de la balsamine sur deux secteurs le long de la Bourbre. Le manque d'eau a grandement facilité son traitement.



2022

L'opération de pose de bâches et de plantation a été renouvelée sur d'autres secteurs du bassin versant de la Bourbre, avec l'objectif premier de lutter contre la renouée du Japon.

6

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Depuis une vingtaine d'années, la qualité physico-chimique de l'eau de la rivière Bourbre et de ses affluents tend à s'améliorer ou se stabiliser.

Néanmoins, elle reste moyenne. Les eaux des nappes souterraines du bassin présentent des taux de nitrates et de produits phytosanitaires plutôt élevés dans certains secteurs.

Les pics supérieurs aux normes de distribution ponctuellement observés incitent à une vigilance particulière sur les ressources utilisées pour l'alimentation en eau potable.

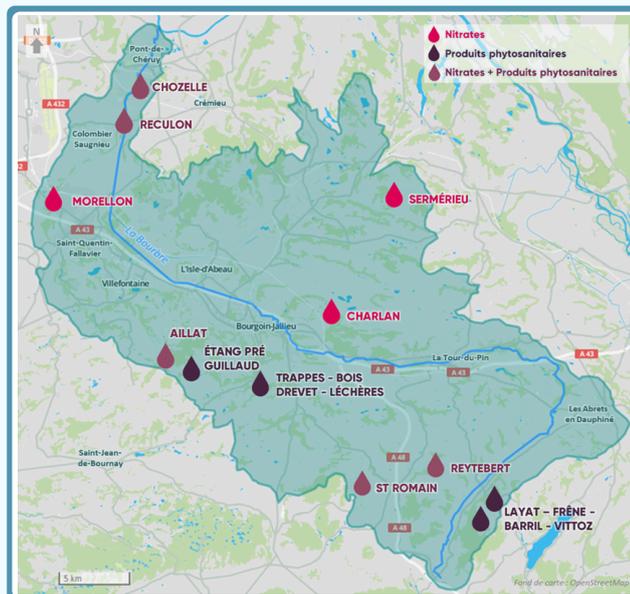
La protection et l'amélioration de la qualité des eaux sont des enjeux importants. L'Epage de la Bourbre agit notamment en appui et à la demande des gestionnaires des captages et auprès des agriculteurs grâce à une cellule mutualisée d'animation dans le cadre de la démarche "Captages prioritaires".

6.1

11 CAPTAGES PRIORITAIRES IDENTIFIÉS

Parmi les nombreux captages d'eau potable du bassin versant, 11 sont classés prioritaires, c'est-à-dire qu'ils sont listés par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse en raison de leur caractère stratégique ou de leur qualité dégradée.

Suite à ce classement, les 7 gestionnaires de ces captages sont incités à définir et mettre en œuvre un programme d'actions à l'échelle des aires d'alimentation des captages afin d'améliorer durablement la qualité des eaux brutes sans qu'il soit nécessaire de les dépolluer ou de les diluer avec des eaux de meilleure qualité.



Les gestionnaires de ces captages prioritaires sont :

- Communauté de Communes Balcons du Dauphiné
- Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère
- Communauté de Communes Vals du Dauphiné
- Syndicat des eaux de la plaine et des collines du Catelan
- Syndicat mixte des eaux de la région de Biol
- Commune de Colombier-Saugnieu
- Commune de Grenay



6.2

UNE ANIMATION MUTUALISÉE

A partir de mars 2014, les gestionnaires ont fait le choix de mutualiser l'animation de la démarche « Captages prioritaires ». Les deux postes de chargés de mission créés sont portés par l'Epave de la Bourbre et cofinancés par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et les gestionnaires des différents captages prioritaires.

Depuis que l'animation mutualisée est mise en place, les 11 captages prioritaires du bassin versant de la Bourbre ont tous bénéficié d'une étude hydrogéologique qui a permis d'aboutir à la délimitation de leur aire d'alimentation (AAC).

Un diagnostic de pression territoriale a également été réalisé sur chacune des AAC permettant ensuite la mise en place des programmes d'actions en fonction des différentes pressions recensées.

Cependant, tous les programmes d'actions ont des vitesses différentes suivant le contexte : certains ont leur premier programme d'actions en cours, d'autres sont en train d'être évalués ou ont même déjà été renouvelés.

En 2022 et 2023, le travail des animateurs « Captages prioritaires » s'est donc poursuivi. Le tableau ci-dessous indique l'avancée des actions sur les 11 captages prioritaires identifiés.

		Étape 1 Étude hydro- géologique	Étape 2 Arrêté préfectoral relatif à la délimitation de l'AAC	Étape 3 Diagnostic territorial des pressions agricoles	Étape 4 Élaboration et mise en oeuvre d'un programme d'actions	Étape 5 Évaluation et renouvellement du programme d'actions
 Colombier Saugnieu	Le Reculon					
 Balcons Dauphiné	Chozelle					
 Grenay	Morellon					
 CAPI	Charlan					
 CAPI	Aillat					
 CAPI	Étang Pré Guillaud					
 CAPI	Trappes - Bois Drevet - Léchères					
 Sermérieu	Sermérieu					
 Syndicat mîste des eaux de la Région de Biol	Saint-Romain					
 vda Dauphiné	Reytebert					
 vda Dauphiné	Layat - Frêne Barril Vittoz					

 Action réalisée avant 2023

 Action réalisée ou amorcée en 2022 & 2023

7 ANIMER LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est un organisme primordial pour notre territoire, c'est le « parlement de l'eau local » qui réglemente localement et sur le temps long la gestion de l'eau. L'animation de cette commission indépendante a été confiée à l'Épage de la Bourbre.



7.1 LA CLE : LE PARLEMENT DE L'EAU LOCAL

La composition de la CLE est établie par le préfet selon les règles du Code de l'Environnement.

La CLE est garante de l'avancement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la vallée de la Bourbre (SAGE Bourbre). Réfléchi sur le temps long, le SAGE, sorte de PLU de l'eau, est un document qui complète les documents d'urbanisme locaux dans le domaine de l'eau.

Les compétences de la CLE

- Émettre des avis sur les décisions et projets relatifs aux milieux aquatiques dans le périmètre du SAGE : dossiers d'autorisation loi sur l'eau, dossiers d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), etc....
- Suivre l'avancement du SAGE
- Mener la révision du SAGE
- Effectuer des conseils et des recommandations aux porteurs de projets
- Résoudre les conflits et points de blocage sur la gestion collective de l'eau
- Communiquer auprès des élus et des usagers

Le mot du Président

“Notre territoire a été relativement épargné jusqu'à présent des questions relatives à la gestion quantitative de la ressource en eau. Dans un environnement de moins en moins clément et prévisible, cet enjeu n'est d'ores et déjà plus le problème des seules régions du sud, et il s'invite chaque année plus tôt et plus longtemps dans nos territoires.

Il pose à terme la double question de la connaissance fine de la ressource et de son fonctionnement, ainsi que de la répartition de la ressource entre les différents usages en période de raréfaction.

Le territoire doit donc se structurer pour être en capacité de prévoir et donc de gouverner convenablement un sujet majeur à la seule échelle cohérente qui soit pour la gestion du grand cycle de l'eau : le bassin versant.

La CLE a d'ores et déjà validé, et je m'en félicite, un projet de longue haleine qui débute par une étude dite « volumes prélevables » qui va nous permettre de construire un diagnostic commun et partagé entre les représentants des différents usages de l'eau (alimentation en eau potable, agriculture, industrie, etc.) quant au fonctionnement de la nappe de la Bourbre et ses différents prélèvements. Ce travail constitue notamment un préalable à un dialogue avec l'Etat lors des décisions d'arrêté sécheresse. Il trace le chemin vers un PTGE*.



M. Legay Bellod,
Président de la CLE

Composition de la CLE

L'ambition de la CLE est de réunir des représentants de tous les acteurs du territoire afin de mener à bien ses missions. La commission est donc composée de 51 membres, répartis en 3 collèges :

- Les collectivités territoriales : 30 membres (élus des communes, intercommunalités, département)
- Les usagers : 14 membres (agriculteurs, industriels, association de consommateurs, associations de protections de la nature)
- L'Etat et ses agences : 7 membres (préfecture, agence de l'eau, DREAL)

*Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

Le bureau de la CLE est composé des représentants de ces 3 collèges :
(Au 31 décembre 2023)

Collège des Élus	Collège des Usagers	Collège Administration
Gaël LEGAY-BELLOD <i>Président</i>	André COPPARD <i>Vice-Président</i> <i>Représentant de la</i> <i>Chambre d'Agriculture</i>	Antonin Toulan <i>Représentant de l'Agence</i> <i>de l'Eau RMC</i>
Daniel PAILLOT <i>1er Vice-Président</i>	Philippe MOREL <i>Délégué</i> <i>Représentant de</i> <i>l'association des irrigants</i> <i>de l'Isère</i>	Hélène MARQUIS <i>Représentante DDT Isère</i> <i>Environnement</i>
Nicolas GRIS <i>Vice-Président</i>	Jean-Christophe MILLIAT <i>Membre</i> <i>Représentant de Bourbre</i> <i>Entreprises Environnement</i>	Christophe PORNON <i>Représentant DREAL</i> <i>Rhône-Alpes</i>
Pascal VIGNANE <i>Vice-Président</i>	Jean-Claude CHENU <i>Membre</i> <i>Représentant de France</i> <i>Nature Environnement</i> <i>(FNE) Isère</i>	Marion LANGON <i>Représentante OFB</i>
Patrick FERRARIS <i>Délégué</i>		
Christophe LAVILLE <i>Délégué</i>		
Rémi SAUVESTRE <i>Délégué</i>		
Philippe ZUCCARELLO <i>Délégué</i>		

7.2

LE RENOUVELLEMENT DU SAGE

Le SAGE a été voté en 2008 et a donc besoin d'être mis à jour. C'est donc pour cela que depuis 2019, le renouvellement du SAGE a été enclenché. En 2021, la CLE a validé les choix de la stratégie du SAGE et a réalisé l'évaluation environnementale de celle-ci.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Révision du SAGE de la Bourbre								
Élaboration d'une synthèse de l'état des lieux	Étape réalisée	Étape réalisée						
Définition du scénario tendanciel		Étape réalisée						
Choix de la stratégie du SAGE par la CLE			Étape réalisée					
Évaluation environnementale de la stratégie			Étape réalisée					
Présentation en comité d'agrément				Étape réalisée				
Concertation préalable du public				Étape réalisée				
Définition des espaces utiles et des espaces de bon fonctionnement						Étape prévue		
Définition des zones de sauvegarde				Étape réalisée	Étape réalisée	Étape prévue	Étape prévue	
Rédaction du SAGE						Étape prévue	Étape prévue	
Relecture juridique						Étape prévue	Étape prévue	
Rédaction finale du SAGE						Étape prévue	Étape prévue	
Rédaction finale du rapport environnemental						Étape prévue	Étape prévue	
Consultation								
Consultation du projet de SAGE							Étape prévue	Étape prévue
Avis du Préfet							Étape prévue	Étape prévue
Approbation								
Enquête publique							Étape prévue	Étape prévue

Étape réalisée
Étape prévue

Le 1er avril 2022, la stratégie du SAGE a fait l'objet d'une présentation par M. Legay-Bellod, président de la CLE, M. Daniel Paillot, 1er vice-président de la CLE, M. Manzanilla, directeur de l'Épage et Mme. Roy, chargée de projets SAGE, devant le comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée.

Le comité a non seulement validé la stratégie mais a félicité la CLE pour ses orientations.

7.3 LA CONCERTATION PRÉALABLE AU PUBLIC

L'une des étapes du renouvellement du SAGE a été la concertation du public. La question de la gestion de l'eau prenant de plus en plus d'importance pour les ménages, il est primordial que le grand public puisse jouer un rôle direct dans la gestion de l'eau. C'était là, l'objectif des ateliers de concertation « Mon forum local de l'eau » animés par la CLE.

A travers 8 ateliers, une centaine de personnes a pu échanger avec des membres de la CLE, émettre des propositions et ainsi contribuer au SAGE. Durant ces ateliers, les 3 enjeux du SAGE étaient évoqués :

- Les milieux aquatiques et humides en bon état afin de renforcer la résilience du territoire face au changement climatique
- L'accès qualitatif et quantitatif à l'eau pour le maintien des usages actuels et à venir
- La biodiversité des milieux aquatiques et humides



Mme. Bénédicte Roy, chargée de projets Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux avec le CMJ de St-Savin

La commission a aussi souhaité impliquer les plus jeunes dans la mise au point du SAGE.

Ainsi, la CLE a invité les membres des Conseils Municipaux Jeunes (CMJ) de plusieurs communes à participer à cette concertation préalable. Deux ateliers ont été menés avec les CMJ de Saint-Savin et de Salagnon. Lors de ces ateliers, les participants ont eu l'occasion de créer des fresques en échangeant avec les animateurs, de (re)découvrir les problématiques autour de la gestion de l'eau et de s'informer sur les enjeux.

Au total, une trentaine de jeunes a échangé sur la ressource en eau et sa gestion avec les équipes de l'Épage, des élus de la CLE et des communes.

7.4 VALIDATION DES CAPTAGES STRATÉGIQUES POUR L'EAU POTABLE

Le SDAGE Rhône-Méditerranée a établi une liste de masses d'eau souterraines et aquifères désignés à fort enjeu pour la satisfaction des besoins en eau potable, et dites « stratégiques ». Celles-ci sont à préserver pour assurer dans les meilleures conditions l'alimentation en eau potable (AEP) actuelle et future des populations et des différentes activités économiques.

Une ressource stratégique pour l'eau potable c'est :

- Une ressource en eau importante en quantité ;
- Une qualité chimique conforme aux critères de qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;
- Des usages et pressions existantes et à venir ne compromettant pas le caractère stratégique de la ressource ;
- Une ressource bien située par rapport aux zones de forte consommation pour des coûts d'exploitation acceptables.

L'EPAGE de la Bourbre a lancé de 2016 à 2018 une étude d'identification des captages stratégiques du territoire en tant qu'animateur de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Pour chaque captage a été défini une zone de sauvegarde et un règlement permettant la protection de la ressource en eau potable. Au total, 18 captages stratégiques ont ainsi été définis.

Il existe deux types de zones :

- **Zones de Sauvegarde Exploitées (ZSE)** ou zones de sauvegarde actuelles : zones déjà sollicitées dont la dégradation poserait des problèmes immédiats pour les populations qui en dépendent.
- **Zones de Sauvegarde Non Exploitées Actuellement (ZSNEA) ou zones de sauvegarde futures** à préserver en l'état pour la satisfaction des besoins futurs.

Le SAGE, qui est en cours de révision, doit définir les dispositions nécessaires à leur préservation dans son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les zones de sauvegardes et les règlements de 13 captages stratégiques ont déjà été validées par les gestionnaires d'eau et la CLE.

7.5

ETUDE DE VOLUMES PRÉLEVABLES

La ressource en eau est devenue une thématique centrale dans la vie quotidienne, à la fois pour les particuliers, les collectivités, les industriels et les agriculteurs.

De nombreuses questions se posent sur l'utilisation de la ressource et sur les prélèvements de cette ressource. L'Épave de la Bourbre va lancer en 2024, une étude sur les volumes d'eau prélevables sur le périmètre du SAGE de la Bourbre.

Un diagnostic des volumes prélevés, des ressources et du besoin du milieu va être dressé pour qu'à terme, cette étude fournisse des éléments fins permettant l'ajustement des autorisations de prélèvement d'eau en lien avec les ressources disponibles et sans perturber le fonctionnement des milieux naturels.

Elle servira notamment pendant les périodes de sécheresse afin d'adapter au mieux les mesures de protection et de restriction.

Bilan de l'existant

L'ensemble des prélèvements est recensé et localisé géographiquement. L'évolution au fil du temps est également étudié.

Impact des prélèvements

Le débit du cours d'eau est modélisé, d'amont en aval, avec et sans l'influence des prélèvements. On peut ainsi observer l'impact qu'ont les différents prélèvements sur la rivière et la ressource en eau.

Besoins du milieu

Selon les tronçons, le milieu n'a pas les mêmes besoins. Suivant les secteurs, le cours d'eau est soutenu par la nappe phréatique ou non : les conditions vont définir une marge de manœuvre plus ou moins importante.

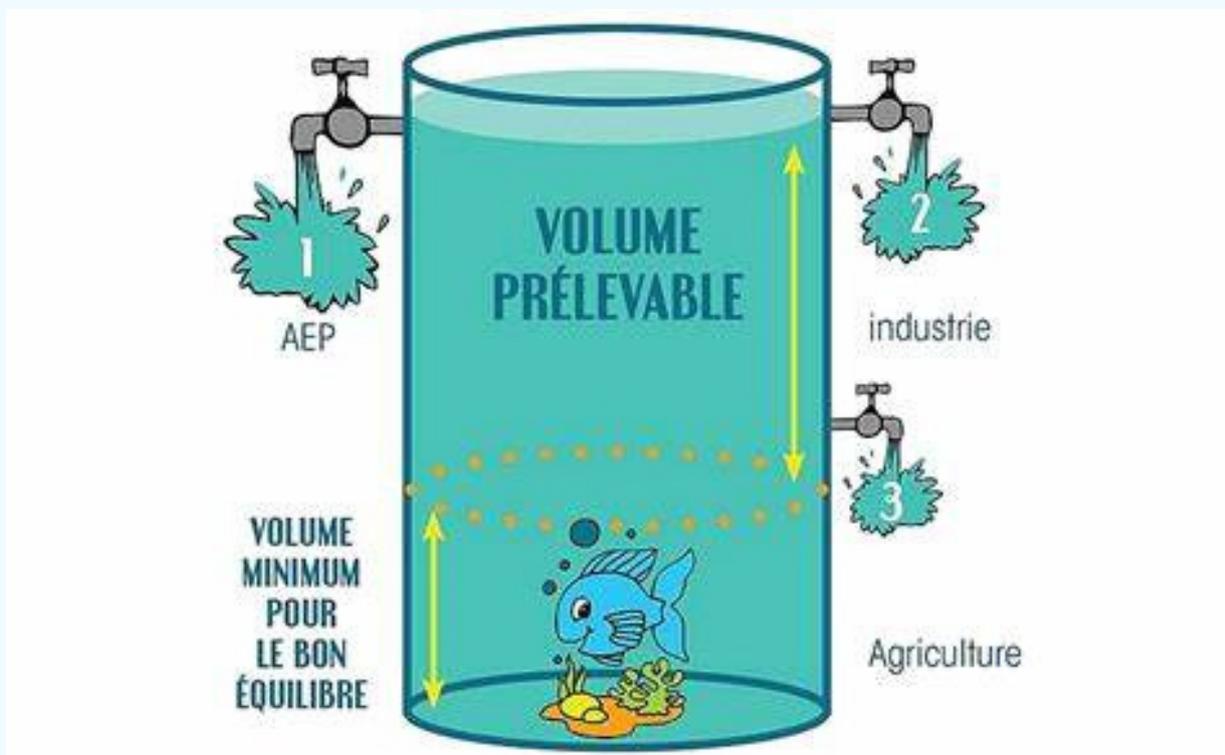
Détermination & proposition de volumes prélevables

Grâce à l'ensemble de ces diagnostics, les volumes prélevables pourront être définies et des propositions de volumes prélevables pourront être émises.

La détermination des volumes prélevables est une des actions du contrat environnemental pour la préservation et la restauration des milieux de la vallée de la Bourbre portée par la CLE.



Contrat pour la restauration et la préservation des milieux de la vallée de la Bourbre



Source : SIRRA

2022 & 2023 EN IMAGES



Remise des labels Bourbre Entreprise Environnement, 6 décembre 2022

COPIL des Captages prioritaires du Reculon et de Chozelle, 27 janvier 2023



Cérémonie de signature du Contrat pour la préservation et la restauration des milieux de la vallée de la Bourbre, 23 mars 2023



Contrat pour la restauration et la préservation des milieux de la vallée de la Bourbre





*Remise des prix du
Concours photo 2022*



*Remise des médailles du travail à
Isabelle Coqueugniot et Marie-Jo Nourry,
Merci à elles pour leur dévouement et travail
pendant ses 20 ans passées dans la
fonction publique !*



*Inauguration des
travaux du PAPI,
22 novembre 2023*



*Surveillance de terrain pendant les crues -
Charvieu Chavagnieu - Seuil Goy, 1er décembre
2023.*



*Surveillance de
terrain pendant la
cru - Bourgoin-
Jallieu - Système
d'endiguement -
Quai de Bourbre au
pont de la Rivoire -
1er décembre 2023*

Remerciements

L'ensemble des actions menées par l'Epage de la Bourbre ne peut pas avoir lieu sans le soutien de son Comité syndical et de ses membres (72 communes, 9 intercommunalités, et le Département de l'Isère) et sans l'engagement de ses agents qui agissent au quotidien.

L'Epage de la Bourbre bénéficie également du soutien, selon les actions, de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, de la région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Union Européenne via les programmes FEDER et FEADER et du Département de l'Isère.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Crédits

Couverture : Jean-Claude CHENU, Patrick EPITALON, participants aux concours photos 2019 et 2020

P.45-46 : Florentine COMTE, 3ème place du concours photos 2021.

Sauf mention contraire, les autres photos et illustrations ont été réalisées par ou pour l'Epage de la Bourbre.



Suivez notre actualité !



www.epagebourbre.fr



[@epagedelabourbre](https://www.facebook.com/epagedelabourbre)



[Epage de la Bourbre](https://www.linkedin.com/company/epage-de-la-bourbre)



epage
de la Bourbre

244 montée du Village,
38110 Saint-Victor-de-Cessieu
04.74.83.34.55
contact@epagebourbre.fr

in f 
[@epagebourbre](https://www.instagram.com/epagebourbre)